

Questions orales

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député affirme qu'il y a des preuves voulant que le ministre aurait fait de l'écoute électronique.

Il est absolument faux de faire une affirmation semblable et le ministre vient de le nier catégoriquement.

M. Chrétien: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au très honorable premier ministre.

Le premier ministre a-t-il lu la transcription des notes en question, ou ...

[Traduction]

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne pouvais permettre au député de poser une question supplémentaire, avant de pouvoir bien l'entendre. Une question supplémentaire maintenant, je vous prie.

L'ENTREVUE ACCORDÉE PAR LE VICE-PREMIER MINISTRE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, le premier ministre vient juste de déclarer que ces accusations ne reposaient sur aucun fait. A-t-il lu la transcription de l'entrevue avec le vice-premier ministre, ou a-t-il écouté la bande où le vice-premier ministre se compromet directement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je l'ai lue et j'y ai bien réfléchi. Et ma conclusion, contrairement à celle de l'honorable collègue, c'est que rien ne laisse supposer que le ministre ait été d'une façon ou d'une autre responsable d'une écoute électronique pouvant être qualifiée d'illégal ou de déplacée.

M. Nunziata: C'est immoral.

M. Mulroney: De tous les députés, c'est bien celui qui crie à l'immoralité qui est le plus mal placé pour le faire.

Des voix: Bravo!

LA DEMANDE D'ENQUÊTE FAITE EN 1973 PAR LE VICE-PREMIER MINISTRE AU SUJET DE L'ÉCOUTE CLANDESTINE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je dois également poser une question au premier ministre à ce sujet. Le 17 octobre 1973, le vice-premier ministre actuel, a déclaré au sujet de la demande du Nouveau parti démocratique voulant qu'on fasse une enquête de l'écoute clandestine à laquelle on s'était livré dans notre salle de caucus:

... que Votre Honneur ...

C'est-à-dire le Président:

... fasse mener une nouvelle enquête sur toute la question de l'écoute clandestine ...

Et il a ajouté:

Il s'agit d'un délit suffisamment grave pour que le coupable se présente à la barre de la Chambre pour s'expliquer ...

M. le Président: A l'ordre. Cette question commence à devenir trop longue.

M. Deans: Comme le vice-premier ministre savait fort bien qu'il avait été le destinataire des renseignements ainsi soutirés au caucus libéral, ne croit-il pas qu'il faudrait maintenant suivre le conseil qu'il a donné alors en demandant à tous ceux qui ont fourni ces renseignements au vice-premier ministre de venir justifier leurs actes à la barre?

Des voix: Bravo!

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, mes souvenirs remontent à un peu plus loin que ceux du député qui pose cette question.

A ma connaissance, la première fois que le problème a été abordé à la Chambre des communes, c'était il y a 22 ans environ. En fait, il avait été soulevé par le chef du NPD de l'époque, M. Tommy Douglas, et la présidence avait alors jugé la question de son ressort et avait fait tenir une enquête. Par la suite, le Président a mené au moins deux enquêtes si bien que vous ne devriez pas autoriser, monsieur le Président, la comparution à la barre de personnes non désignées pour répondre à des allégations qui ne sont étayées par aucune preuve. En tout cas, c'est une question de votre ressort.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Si les députés d'en face ont des accusations précises à porter, qu'ils le fassent et qu'ils soient prêts à en supporter les conséquences s'ils ne peuvent fournir de preuves.

● (1425)

LES RENSEIGNEMENTS OBTENUS AU SUJET DE RÉUNIONS DE CAUCUS—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Il n'est pas nécessaire de porter d'accusation. Le vice-premier ministre a reconnu avoir été le destinataire des renseignements obtenus en écoutant clandestinement les délibérations qui se déroulaient dans une salle du caucus, qu'il avait lui-même écouté ces propos et qu'il les avait fait traduire.

Compte tenu de l'aveu du vice-premier ministre, il ne s'agit pas de savoir s'il l'a fait ou s'il ne l'a pas fait étant donné qu'il l'a bel et bien fait. Le premier ministre ne croit-il pas souhaitable que le vice-premier ministre quitte son poste jusqu'à ce qu'une enquête ait lieu et que nous en obtenions les résultats?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il se peut très bien que le vice-premier ministre, qui a fait allusion à des renseignements qui ont pu lui être communiqués par un membre du caucus mécontent de la façon dont les choses se passaient au caucus à l'époque ...

Des voix: Oh, oh!